



GUIDE
PRATIQUE

La Petite enfance

www.clamart.fr



mairie de
Clamart

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| PETITE ENFANCE : UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC | 4 |
| LA RECHERCHE D'UN MODE D'ACCUEIL | 5 |
| Avant la naissance | 5 |
| Après la naissance | 5 |
| LES DIFFÉRENTS MODES D'ACCUEIL | 5 |
| Les multi-accueils municipaux..... | 5 |
| Autres modes d'accueil municipaux | 7 |
| Modes d'accueil associatifs ou privés | 8 |
| LES PARTENAIRES | 10 |
| Adresses utiles | 10 |
| Les différentes aides et allocations..... | 10 |

Document réalisé par la Direction
des Relations publiques et de la Communication
de la Ville de CLAMART
Création maquette : Vania Brocard
Impression : Imprimeries MORAULT

Édito



chers parents,

L'arrivée d'un enfant s'accompagne toujours d'une nouvelle organisation familiale et professionnelle. À Clamart nous avons la volonté d'accompagner les parents dans cette étape fondamentale, de simplifier la recherche d'un mode d'accueil et l'accès aux services facilitant la vie des familles.

Ce guide de la petite enfance est destiné à vous donner toutes les informations relatives à l'accueil des enfants de 0 à 4 ans. Dans chaque quartier vous trouverez des structures d'accueil régulier ou occasionnel, des accueils-jeux pour les assistantes maternelles, des lieux d'information. Les relais assistantes maternelles et assistantes parentales apportent soutien et information aux parents et aux professionnelles.

Les crèches associatives et parentales contribuent à l'offre de places, la Ville et la CAF leur apportent donc également un soutien financier.

Les apprentissages commencent dès le plus jeune âge, les équipes des établissements d'accueil mettent ainsi en œuvre des approches pédagogiques adaptées aux tout petits. Le personnel suit régulièrement des formations pour être au meilleur niveau de qualification.

Les Lieux d'Accueil Enfants Parents, mais aussi les ludothèques et les médiathèques offrent de leur côté de nombreuses ressources aux parents qui gardent eux-mêmes leurs petits.

Dans une société où les mamans comme les papas veulent être pleinement parents et pleinement impliqués dans leur vie professionnelle, l'égalité homme-femme passe par notre capacité à proposer une offre variée de garde d'enfant. La Ville de Clamart et l'équipe municipale y travaillent pour tous les Clamartois.



Jean-Didier BERGER
Maire de Clamart,
Vice-Président
du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine



Marie-Laure COUPEAU
Adjointe de quartier chargée
de la Petite enfance et de
la Gestion de la dette

Petite enfance : une mission de service public

La pluralité de l'offre des services municipaux a pour objectif de permettre aux familles de concilier vie professionnelle, familiale et sociale. La mixité sociale dans les structures d'accueil est le reflet de la diversité de la population clamartoise.

Par ailleurs, les repas des crèches sont confectionnés quotidiennement par la cuisine centrale de la Ville.

Coordination Petite enfance

Ce service municipal permet aux familles de se renseigner sur les différentes formules d'accueil à Clamart : multi-accueils, assistantes maternelles, assistantes parentales, crèches parentales ou associatives.

Les parents (ou futurs parents) peuvent se renseigner par téléphone ou être reçus individuellement par un(e) professionnel(le) Petite enfance sur rendez-vous.

Ce service gère les inscriptions pour les réunions d'information mises en place dans les différents quartiers de la Ville afin de permettre un traitement efficace des dossiers de demande d'accueil en structures municipales.

Renseignements :

55, av. Jean Jaurès

Tél. : 01 46 62 35 35

Contact : petite-enfance@clamart.fr

Lundi : de 14h à 17h30

Mercredi : de 9h à 12h

Mardi, jeudi, vendredi : de 9h à 12h
et de 14h à 17h30

Fermé le lundi matin et le mercredi après-midi

La recherche d'un mode d'accueil

Avant la naissance

- Dès le 6^e mois de grossesse, contactez le service Petite enfance au 01 46 62 35 35 pour vous inscrire à l'une des réunions publiques d'information sur les modes d'accueil.
- Retirez votre dossier à la fin de la réunion publique.
- Remplissez-le et faites les copies des justificatifs demandés.
- Retournez votre dossier au service Petite enfance qui peut vous aider à le compléter si nécessaire.
- Après réception de votre dossier, le service Petite enfance vérifie l'ensemble des documents et enregistre votre demande.

Après la naissance

- Envoyez dès que possible l'acte de naissance de votre enfant et confirmez la date d'accueil souhaitée.
- Actualisez votre dossier s'il y a des changements. Il sera étudié en commission ou en réunion de remplacement, deux mois avant la date d'entrée demandée.
- La commission d'attribution se réunit 2 à 3 fois par an. Elle est composée d'élus, de la direction Petite enfance et des directrices de structures d'accueil.
- Suivez votre dossier et maintenez votre demande.

Les différents modes d'accueil

Les multi-accueils municipaux

L'accueil collectif : les enfants sont accueillis de façon régulière ou occasionnelle dans les multi-accueils municipaux, dans des conditions optimales de sécurité physique, psychologique et affective.

L'accueil familial : des assistantes maternelles municipales, employées par la Ville, agréées par le Conseil départemental, sont rattachées à ces multi-accueils et accueillent des enfants à leur domicile. Il n'y a pas de transaction financière entre les parents et les assistantes maternelles. Le tarif appliqué aux parents est le même que pour un accueil collectif.

QUARTIER GARE

MULTI-ACCUEIL FOURCHE

Capacité d'accueil : 20 places

216, av. Jean Jaurès – Tél. : 01 41 46 05 92

De 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi (sauf mercredi)

▀ MULTI-ACCUEIL FLEURY

Capacité d'accueil : 20 places
5/7, rue de Fleury – Tél. : 01 46 42 95 03
De 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi (sauf mercredi)

▀ MULTI-ACCUEIL BOULARD

Capacité d'accueil : 60 places
128, av. Marguerite Renaudin – Tél. : 01 40 95 96 20
De 8h à 18h30 du lundi au vendredi

▀ MULTI-ACCUEIL RENAUDIN

Capacité d'accueil : 30 places + 3 en accueil familial
128, av. Marguerite Renaudin – Tél. : 01 40 95 96 44
De 8h à 18h30 du lundi au vendredi

QUARTIER CENTRE

▀ MULTI-ACCUEIL JEAN JAURÈS

Capacité d'accueil : 35 places + 3 en accueil familial
55, av. Jean Jaurès – Tél. : 01 41 23 05 85
De 8h à 18h30 du lundi au vendredi

▀ MULTI-ACCUEIL SAINTE-ÉMILIE

Capacité d'accueil : 60 places + 3 en accueil familial
26, rue du Troisy – Tél. : 01 46 62 36 81
De 7h30 à 19h du lundi au vendredi

QUARTIER PLAINE

▀ MULTI-ACCUEIL DU PAVÉ BLANC

Capacité d'accueil : 20 places
44, route du Pavé Blanc – Tél. : 01 46 01 72 53
De 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi (sauf mercredi)

▀ MULTI-ACCUEIL NORMANDIE

Capacité d'accueil : 104 places + 3 en accueil familial
44, rue de Normandie – Tél. : 01 46 30 89 40
6 sections d'amplitude horaire différente,
maximum entre 7h30 et 18h30 du lundi au vendredi

QUARTIER TRIVAUX-GARENNE

▀ MULTI-ACCUEIL TRIVAUX

Capacité d'accueil : 30 places + 3 en accueil familial
140, rue de la Porte de Trivaux – Tél. : 01 46 30 08 26
De 8h à 18h30 du lundi au vendredi

QUARTIER JARDIN PARISIEN

▀ MULTI-ACCUEIL DU SOLEIL LEVANT

Capacité d'accueil : 30 places
145, av. du Général de Gaulle - Tél. : 01 46 83 31 95
De 7h30 à 19h du lundi au vendredi

Autres modes d'accueil municipaux

▀ Relais Assistantes Parentales (RAP)

Un Relais Assistantes Parentales, adhérant à la charte qualité, a été créé en 2003. Il permet de développer les possibilités d'accueil d'enfants au domicile des parents. Les parents de 84 enfants utilisent aujourd'hui le RAP.

Sélectionnée par le RAP puis recrutée par la famille, l'assistante parentale prend en charge les enfants au domicile de leurs parents dans la journée. Le RAP met en relation les assistantes parentales et les familles et assure :

- des actions de formation pour les assistantes parentales ;
- des visites au domicile des parents (avec leur accord) ;
- des accueils-jeux encadrés par la responsable, éducatrice de jeunes enfants ;
- des animations, fêtes, sorties et spectacles.

L'assistante parentale

Elle prend en charge les enfants au domicile de leurs parents dans la journée et participe à leur éveil et à leur éducation avec les parents. Elle peut s'occuper des enfants d'un même foyer ou être employée par deux familles (garde simple ou partagée). Si vous désirez devenir assistante parentale, contactez le 01 41 23 05 98.

Le parent employeur

Ce système de garde à domicile permet aux parents de :

- respecter leurs contraintes horaires en laissant l'enfant évoluer dans son environnement à son propre rythme ;
- bénéficier d'un personnel ayant suivi une formation spécifique, ou ayant une bonne expérience en matière de gardes d'enfant ;
- profiter de déductions d'impôts, d'aides versées par la CAF, d'allocations départementales « Bébé Dom » (voir p.11).

Renseignements :

55, av. Jean Jaurès

Contact : rap@clamart.fr

Tél. : 01 41 23 05 98

▀ Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Le service Petite enfance propose gratuitement ce lieu d'information, d'accueil et de rencontre au service des familles et des assistantes maternelles indépendantes ainsi que des temps d'accueils-jeux, des animations, fêtes et spectacles. Les familles y trouvent des informations sur les différents modes d'accueil, sur les démarches administratives pour l'emploi

d'une assistante maternelle indépendante agréée par la PMI, leurs droits et devoirs d'employeurs, et sur les aides financières allouées par la CAF et le Conseil départemental (voir p.10). Le RAM conseille et accompagne les parents et les assistantes maternelles dans les relations qu'ils tissent en cours d'accueil.

L'Assistante maternelle indépendante

Employée par la famille, elle prend en charge les enfants à son domicile dans la journée et participe à leur éveil et à leur éducation en relation avec les parents. Le RAM l'informe sur son statut professionnel, la soutient et l'accompagne, si elle le souhaite, dans l'exercice de sa profession (complément de formation en partenariat avec la PMI, participation aux accueils-jeux). Six lieux d'accueil-jeux, destinés aux enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles favorisent leur épanouissement en collectivité.

Renseignements :

Contact : ram@clamart.fr

• Haut Clamart

12-14, rue Jean-Jacques Rousseau

Tél. : 01 46 30 49 12

• Bas Clamart

55, av. Jean Jaurès

Tél. : 01 41 23 05 28

▣ Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Il s'agit de salles de jeux situées dans plusieurs quartiers, ouvertes durant quelques demi-journées dans la semaine. Leur fréquentation par les parents accompagnés de leurs enfants est gratuite et anonyme. Accompagnés par des professionnelles de la Petite enfance, les parents échangent autour de leurs interrogations en matière d'éducation tandis que les enfants se familiarisent avec la vie en collectivité. Plusieurs lieux d'accueil sont proposés dans la Ville.

Renseignements :

12, rue Jean-Jacques Rousseau

Tél. : 01 46 32 25 84

Modes d'accueil associatifs ou privés

▣ L'Association des Assistantes Maternelles (AMPE) :

Il s'agit de deux haltes-jeux (Quartier Gare et Jardin Parisien) et de la salle de motricité du centre socioculturel de la Fourche mises à disposition par la Ville et animés par des assistantes maternelles agréées PMI.

Renseignements :

Contact : Fabienne Barreteau - Tél. : 09 51 38 41 47

Dominique Jospin - Tél. : 01 46 45 53 38

▣ Les crèches associatives et parentales

Parallèlement à la création de nouvelles places en crèche, la Ville soutient les structures associatives. Les crèches parentales sont gérées par une association de parents et proposent un mode d'accueil collectif. Les parents prennent une part active à la vie de la structure, soit en participant à l'éveil des enfants par du temps de présence dans la structure en collaboration avec les professionnelles, soit en réalisant des tâches utiles à l'organisation de la structure (courses, peinture, travaux...) en fonction de leurs compétences et de leurs affinités.

• Les Coccinelles - De 8h à 18h30

3, passage Dorlia - Tél. : 01 55 95 35 61

www.lescoccinelles.org

Contact : creche@lescoccinelles.org

Capacité d'accueil : 12 places, enfants de 3 mois à 3 ans.

• Les Pious Pious - De 8h à 18h45

141, av. Jean Jaurès - Tél. : 09 81 60 52 97

Contact : lespiouspious@gmail.com

Capacité d'accueil : 16 places, enfants de 2 mois 1/2 à 3 ans.

• L'Atelier Pilotin - De 8h à 18h

6, rue Brignole Galliera - Tél. : 01 46 38 01 22

Contact : atelierpilotin@yahoo.fr

association-pilotin@wanadoo.fr

Capacité d'accueil : 24 places + 6 places le mercredi, enfants de 18 mois (marche acquise) à 4 ans.

▣ Les structures d'entreprises ou privées

• Crèche « Françoise Dolto »

Hôpital Béchère : 57, rue de la porte de Trivaux

Tél. : 01 45 37 45 26

De 6h30 à 22h et un week-end sur deux

Capacité d'accueil : 120 places

• Crèche Hôpital Percy

101, av. Henri Barbusse - Tél. : 01 41 46 68 60

De 6h30 à 20h30

Capacité d'accueil : 32 places

• Crèche « Too doo today »

381, av. du Général de Gaulle – Tour Pentagone

Tél. : 01 46 30 42 55

De 7h30 à 19h15

Capacité d'accueil : 60 places

• Babilou

38, rue Chef-de-Ville - Tél. : 01 46 48 32 15

De 7h30 à 19h30

Capacité d'accueil : 19 places

Les partenaires

Adresses utiles

Services municipaux

- Bureau Information Jeunesse (contacts de baby-sitting)
3, rue René Samuel – Tél. : 01 46 45 59 86
- Mission handicap
Centre Communal d'Action Sociale Jean Jaurès (2^e étage)
55, av. Jean Jaurès – Tél. : 01 41 23 05 70

Services du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

- Espace départemental d'action sociale
10, rue de l'Église – Tél. : 01 58 88 39 60
- PMI (Protection Maternelle et Infantile)
Haut Clamart
22, route du Pavé Blanc – Tél. : 01 45 37 38 00
Bas Clamart
3, place de l'Église – Tél. : 01 41 90 13 20

Autres services

- CAF 92 (Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine)
Tél. : 08 10 25 92 10
www.caf.fr – www.mon-enfant.fr
- Centre Pajemploi
43009 Le Puy-en-Velay cedex
Tél. : 08 20 00 72 53
- CIDFF Clamart (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles)
Centre social Jean Jaurès – 55, av. Jean Jaurès (3^e étage)
Tél. : 01 46 44 71 77- ciff@worldonline.fr

Les différentes aides et allocations

La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)

Elle permet de faire face aux dépenses liées à l'arrivée d'un ou de plusieurs enfants dans la famille. Selon leur situation et leurs besoins, la Caisse nationale des allocations familiales (CAF) verse aux parents :

- une prime à la naissance ou à l'adoption ;
- une allocation de base ;

- un complément de libre choix d'activité, si l'un des parents réduit son temps de travail ou arrête de travailler pour garder son enfant ;
- un complément de libre choix du mode de garde, si la famille décide de faire garder son enfant par un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e), un(e) garde d'enfants à domicile, une association ou une entreprise qui propose ce service ou une micro-crèche.

Plus d'informations sur www.pajemploi.urssaf.fr

Bébé Dom 92

Cette allocation a été créée par le Conseil départemental pour aider financièrement les familles employant un(e) assistant(e) parental(e) ou un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) (hors crèche familiale) pour la garde de leur enfant de moins de 3 ans, qu'elle soit partagée ou alternée. Elle est versée tous les mois aux familles résidant dans les Hauts-de-Seine et qui bénéficient du complément de mode de garde de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) versé par la CAF.

L'allocation départementale s'élève à :

- 100 € par famille et par mois dans la tranche des revenus compris entre 22 146 € et 80 000 € ;
- 200 € par mois pour les familles dont les revenus sont inférieurs à 22 146 € (revenus avant abattements) ;
- 200 € par mois pour les familles bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH), sans condition de ressources.

Elle ne peut être allouée aux foyers dont le revenu dépasse 80 000 € par an.

Plus d'informations sur www.hauts-de-seine.net – rubrique solidarités / maternité, petite enfance.



Service Petite enfance

55, av. Jean Jaurès

92140 Clamart

Tél. : 01 46 62 35 35

www.clamart.fr



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT



mairie de
Clamart